



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR UNE
INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE
MECANIQUE DU VENT, IMPLANTEE A TERRE**

Version 3

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres d'avril 2017 relatif à une installation de
production d'électricité à partir de de l'énergie mécanique du vent implantée à terre
n°2017/S 083-161855

Nous demandons à bénéficier d'un contrat de complément de rémunération au titre de l'appel d'offres d'avril 2017 portant sur « la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, implantées à terre » pour l'installation définie ci-dessous. Dans ce but, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

Installation lauréate de de la période de candidature : ... (1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8)

Nom ou raison sociale du producteur :	Informations producteur :	Installation de production :
Société :	Nom du représentant de la société :	Nom de l'installation :
Forme juridique :	Adresse :	Adresse de l'installation :
Adresse du siège social :	Tél. :	Code postal :
Code postal :	Fax :	Commune :
Commune :	Email :	SIRET de l'installation :
SIREN du Siège social :	Email (pour envoi données de facturation si différent) :	Code NACE :
Puissance électrique installée		kW
Puissance active maximale de fourniture		kW
Le cas échéant, puissance active maximale d'autoconsommation		kW
Point(s) de livraison		
Communes d'implantation des éoliennes		
Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau		N° contrat : _ _ _ _ _
Numéro d'IDC (réseau de distribution) ou code décompte (RTE)		N°IDC : _ _ _ _ _
Numéro de PRM (Point Référence Mesure)		N°PRM : _ _ _ _ _
Prix de référence (T) (hors majoration / minoration éventuelle prévue au cahier des charges)		€/MWh hors TVA
Engagement à l'investissement participatif prévu dans l'offre de candidature		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, à quelle hauteur : % Si oui, engagement tenu : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Engagement au financement participatif prévu dans l'offre de candidature (engagement possible à partir de la 2nde période de candidature)		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, à quelle hauteur : % Si oui, Engagement tenu : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Pour les lauréats qui ont demandé à bénéficier de l'avis de cahier des charges modificatif du 30 aout 2022, cochez la case ci-contre : (Le cas échéant, la demande de cahier des charges modificatif devra avoir été faite sur le site Potentiel, sinon la copie de la demande faite au Ministère devra être envoyée avec les autres pièces jointes.)		<input type="checkbox"/> Cahier des charges modificatif du 30 août 2022
Date de mise en service prévisionnelle de l'installation : La date prévisionnelle de mise en service de l'installation est le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pour les lauréats qui bénéficient du cahier des charges modificatif du 30 août 2022 et dont la mise en service a déjà été effectuée : La date de mise en service effective de l'installation est le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ (Joindre attestation de mise en service avec les autres pièces jointes)		
Date souhaitée de prise d'effet du contrat (nécessairement un 1 ^{er} de mois, subordonnée à la fourniture de l'attestation de conformité)		_ _ / _ _ / _ _ _ _

J'atteste que les données précisées ci-dessus sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, je joins l'autorisation du préfet de région d'implantation de l'installation si elle ne figure pas dans Potentiel :

- Modification de l'actionnariat (5.4.2) si le lauréat a joint une lettre d'engagement.
- Modifications d'éléments de l'offre autres que ceux listés dans ce paragraphe et le suivant.

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation dans les délais prévus dans le cahier des charges :

- Changement de producteur (5.4.1) postérieurement à l'Achèvement ;
- Modification de l'actionnariat (5.4.2) si le lauréat n'a pas joint de lettre d'engagement ;
- Changement de site d'implantation (5.4.3) d'une partie des aérogénérateurs, avant la mise en service de l'Installation, dans la limite des communes limitrophes de celles indiquées dans l'Offre ;
- Modification de la puissance installée avant l'achèvement (5.4.5) dans la limite des fourchettes autorisées ou modification à la baisse imposée par une décision de l'Etat dans le cadre de la procédure d'autorisation pour la première période et la troisième période, ou par une décision de justice concernant l'autorisation pour l'ensemble des périodes de candidature.

Nota : Un avis de cahier des charges modificatif publié le 30/08/2022 permet aux lauréats qui en font la demande auprès du Ministre en charge de l'énergie de se voir appliquer le cahier des charges modificatif. Celui-ci permet sous conditions aux lauréats de bénéficier de délais supplémentaires et de revendre sur le marché avant le début du contrat de complément de rémunération conformément aux modalités précisées dans l'avis modificatif. Les lauréats peuvent augmenter avant achèvement leur puissance jusqu'à 140% de leur puissance formulée dans leur offre suivant les modalités précisées dans l'avis modificatif et attestent avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation. Le cas échéant, la demande de cahier des charges modificatif devra avoir été faite sur le site Potentiel, sinon la copie de la demande faite au Ministère devra être envoyée avec les autres pièces jointes.

Fait à :

Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)

Le :



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR UNE
INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE
MECANIQUE DU VENT, IMPLANTEE A TERRE**

Version 3

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres d'avril 2017 relatif à une installation de
production d'électricité à partir de de l'énergie mécanique du vent implantée à terre
n°2017/S 083-161855

Mandatement ci-après (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires) ou **Mandat joint** (cocher)

Je (Nous) soussigné(s) confie (confions) à qui
accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :

- effectuer la demande de contrat ci-dessus auprès d'EDF,
- élaborer avec EDF le contrat qui me sera présenté pour signature.

Fait à

le

Signature du producteur (mandant)

Signature du Mandataire (mandaté)

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat de complément de rémunération et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat de complément de rémunération. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, par ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat de complément de rémunération.

Pièces à joindre à la présente demande de contrat de complément de rémunération :

Dans tous les cas :

- Lettre de notification du lauréat
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » dûment complété et signé
- Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation

Selon les cas :

- En cas de modification/s du projet autorisée/s au 5.4 du cahier des charges, l'autorisation du préfet ou du ministre chargé de l'énergie
- Si revente sur le marché avant prise d'effet du contrat (cahier des charges modificatif du 30 août 2022), attestation de mise en service de l'installation